

Les pôles jeunes

Saison 2025-2026

Présentation et modalités d'intégration

La Ligue d'Occitanie souhaite poursuivre sa volonté d'accompagner au mieux ses futurs talents. Pour cela, la Ligue a décidé de poursuivre la mise en place de deux **pôles jeunes**.

Le **Pôle Excellence** est reconduit. Un des principaux objectifs de ce groupe est d'aider nos jeunes dans leur entraînement afin qu'ils puissent notamment concourir pour le titre de Champion de France Jeunes dans leurs catégories respectives. Être parmi les meilleurs de sa catégorie est donc obligatoire pour pouvoir intégrer ce groupe. Les jeunes membres du Pôle Excellence reçoivent une aide de la Ligue à hauteur de 700€.

Le **Pôle Espoir** est également reconduit. Les critères de sélection sont moins exigeants que ceux du Pôle Excellence. Le but de ce groupe reste de permettre aux jeunes d'obtenir une aide pour leur entraînement avec pour objectif d'intégrer un jour le Pôle Excellence et de prétendre aux meilleures places lors des Championnats de France Jeunes. L'aide pour les jeunes membres du Pôle Espoir s'élève à 250€.

Les critères d'intégration dans un des deux pôles sont:

- le Elo et son évolution sur plusieurs mois.
- le classement national et régional dans la catégorie.
- la participation et les résultats au championnat régional jeunes et/ou au championnat de France jeunes (ou adultes).
- La qualification d'office au championnat de France des jeunes de l'année suivante.
- La participation aux interclubs et tournois rapides ou standards.

Remise à jour tous les ans, en fonction des résultats enregistrés au cours de la saison et de l'évolution des différentes catégories, cette liste est également susceptible d'être ajustée en cours d'année en fonction des résultats obtenus par les jeunes.

Pour que les jeunes puissent bénéficier des aides du Pôle Excellence et du Pôle Espoir, nous leur demandons de participer au Championnat de France Jeunes, ou pour les Cadets/Juniors qui ne peuvent y participer du fait de leurs études, au Championnat de France toutes catégories au mois d'août.

Ce budget est alloué pour rembourser les frais liés aux cours particuliers. Les cours doivent être donnés par un éducateur titulaire d'un diplôme fédéral d'**entraîneur** pour les U12 à U20 et/ou d'**animateur** pour les U08 et U10. Celui-ci établira une facture au nom de son élève. La ligue versera l'aide au club sur présentation de cette facture acquittée.

Au maximum la moitié de l'aide pourra être versée avant la participation au championnat de France jeunes.